



**LES ARCHITECTES
DE L'ÉPERON**

MI DE L'ÉPERON

52 RUE FOND GÉNÉRÈSE
L'ÉPERON
97435 SAINT-GILLES LES HAUTS
AGENCE@ARCHI-EPERON.COM
WWW.ARCHI-EPERON.COM
SIREN 501 493 035
N° ORDRE NATIONAL S12229

Ce document est notre propriété et ne peut être ni reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Aucune cote ne doit être prise à l'échelle du plan.

MAITRE D'OUVRAGE

FONCIERE DE TERRE ROUGE

160 Chemin Frédéline

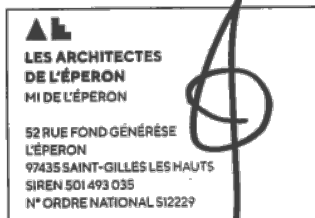
97410 Saint Pierre

NOM DE L'OPERATION

Station Service RN2

LIEU

**Terre Rouge
97410 Saint Pierre**



Bureau de contrôle :	BET TCE :	INDICE	DATE	OBSERVATIONS + MODIFICATIONS	D par	V par	
		PC ind.0	23/03/2023				
Géomètre :	BET V.R.D. BATEC 	<h1>PC</h1>			N° de dossier :		282
					N° d'affaire :		ARC/18-03-01
Géotechnicien :	BET Acoustique :	<h1>Notice de sécurité</h1>			1ère émission :		23/03/2023
					Echelle :		
		Dessiné par : VN		Approuvé par : HP		N° pièce :	
						<h1>PC40</h1>	



LES ARCHITECTES
DE L'ÉPERON

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE
pour tous les ERP du 1er groupe et du 2ème groupe
(Arrêté du 25/06/1980 modifié – Arrêté du 22/06/1990 modifié)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES INTERVENANTS ET L'ETABLISSEMENT	2
1. Intervenants	2
1.1. Maîtrise d'ouvrage - Demandeur	2
1.2. Maîtrise d'œuvre	2
1.3. Organisme de contrôle s'il est déjà choisi	2
2. Projet	2
2.1. Etablissement	2
2.2. Descriptif sommaire	3
BÂTIMENT PRINCIPAL	4
1. Construction, dégagements, gaines (PE 5 à PE 12)	4
2. Aménagements intérieurs (PE 13)	6
3. Désenfumage (DF 1 à DF 10) (PE 14, 30) (PO2, 9)	6
4. C.V.C., conditionnement d'air, production de vapeur et d'ECS (CH 1 à CH 58) (PE 20 à 23)	7
5. Installations électriques (EL 1 à EL 23) (PE 24)	Erreur ! Signet non défini.
6. Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (PE 25)	7
7. Moyens de secours (MS 1 à MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12) (PU 6)	7
DEMANDE(S) DE DEROGATION	Erreur ! Signet non défini.
ENGAGEMENT & SIGNATURE	9



**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES
INTERVENANTS ET L'ETABLISSEMENT**

1. Intervenants			
1.1. Maîtrise d'ouvrage - Demandeur			
Maîtrise d'ouvrage (Nom ou raison sociale) :		FONCIERE DE TERRE ROUGE	
Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire : Antoine Isautier			
Adresse :	160 chemin Frédéline 97410 Saint Pierre	Téléphone :	0262 25 84 27
		Courriel :	sci.sorec@groupe-isautier.com
1.2. Maîtrise d'œuvre			
Maîtrise d'œuvre :	ARCHITECTES DE L'EPERON	Contact :	Hubert Philouze
Adresse :	52, rue Fond Générèse 97435, Saint-Gilles Les hauts	Téléphone :	0262 55 45 15
		Courriel :	agence@archi-eperon.com
1.3. Organisme de contrôle s'il est déjà choisi			
Contrôleur technique :		Contact :	
Adresse :		Téléphone :	
		Courriel :	
2. Projet			
2.1. Etablissement			
NOM de l'établissement :			
Adresse :	RN2	Section cadastrale	<i>ER</i>
		Numéro(s) de Parcelle	<i>627</i>
ACTIVITE après travaux :	Station-service avec magasin de vente		
TYPE(S) et CATEGORIE de l'établissement :	5^{ème} catégorie type M		
IDENTITE du futur exploitant :			
Profession libérale	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		



2.2. Descriptif sommaire	
Descriptif synthétique du projet ou des travaux :	
Construction d'une station-service. Les locaux sont livrés bruts. L'aménagement de la surface de vente fera l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.	
Nombre de bâtiments constituant l'établissement GN 2 & 3 :	
1 bâtiment constitué d'un auvent et d'un bâtiment fermé.	
Bâtiment Principal	

Bâtiment Principal - Classement à l'issue des travaux réalisés :

Les activités et les effectifs sont établis en application du règlement de sécurité.

Niveaux	Types d'activités exercées	Pour une activité donnée		Effectif du public	Effectif du personnel
		Surfaces	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places, etc)	par niveau	Par niveau
RDC	M	80	1/3m ²	27	8
			Effectif	27	8
			Effectif public et personnel (*)	TOTAL = 35	

Type (activité principale et annexes): M Catégorie : 5e Effectifs (public / personnel) : 35



BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Construction, dégagements, gaines (PE 5 à PE 12)	
Structure, patio et puits de lumière (PE 5& PE 28)	
<i>Sur les plans, identifier clairement les voies engins ou espaces libres, les façades permettant aux services de secours d'intervenir à tous les niveaux, les baies accessibles, les aménagements extérieurs susceptibles de gêner l'intervention des secours (parking, plantation, escaliers, dénivellations supérieures à 10%,... ;)</i>	
<i>Identifiez ci-après le nombre de façades accessibles, de voies engins, de voies échelles, d'espaces libres:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement occupant entièrement le bâtiment • Plancher bas du niveau le plus haut est \leq à 8 m du niveau d'accès des pompiers 	<p style="text-align: right;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de locaux réservés au sommeil Si oui, établissement à simple rez-de-chaussée 	<p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité au feu de la structure : <ul style="list-style-type: none"> - sans résistance <input checked="" type="checkbox"/> - SF de degré 1/2h <input type="checkbox"/> - SF de degré 1h <input type="checkbox"/> - SF de degré 1h1/2 <input type="checkbox"/> Commentaire / Description : <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment : murs béton banché et bardage métallique - Auvent : Structure métallique et couverture tôle métallique 	
<ul style="list-style-type: none"> • Résistance au feu des planchers : <ul style="list-style-type: none"> - sans résistance <input checked="" type="checkbox"/> - CF de degré 1/2h <input type="checkbox"/> - CF de degré 1h <input type="checkbox"/> - CF de degré 1h1/2 <input type="checkbox"/> Commentaire / Description : absence de plancher haut	
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de patios • Présence de puis de lumière • Si oui, ils sont conforme à l'instruction technique Commentaire / Description :	<p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p>
Isolement – Parc de stationnement (CO 6 à CO 10) (PE 6)	
<i>Conformément à la législation, les appareils de distribution de carburant sont éloignés de plus de 5m de la limite de propriété et de plus de 13m d'un ERP.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un ou de tiers contigu ? Si oui, localisation : • Présence d'un ou de tiers en vis-à-vis ? Si oui, localisation : • Présence d'un ou de tiers superposé ? Si oui, localisation : 	<p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p>
Accès des secours (PE 7) - (CO 2 à CO 3)	
<i>Préciser le degré en résistance au feu des structures et planchers. Pour les cas particuliers détailler la méthode retenue et faire référence à l'article correspondant.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Desserte par un ou plusieurs espaces libres. Si oui, localisation : • Desserte par une ou plusieurs voies Engins. Si oui, localisation : Voie d'accès à la station et voie située le long de la ravine • Desserte par une ou plusieurs voies Echelles. Si oui, localisation : 	<p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/></p>
<i>Espace libre: Sans objet</i>	
<i>Voie engins :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Le stationnement est autorisé sur ces voies. • Largeur de la voie : 4 m <p style="text-align: right;">Largeur utilisable : > 3 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nature des sols : enrobé <p style="text-align: right;">OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/></p>



Voie échelle : Sans objet	
Façade & baie accessibles CO 3	
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de façade accessible : 2 Façade Nord Façade Est	Type de façade : accessible <input checked="" type="checkbox"/> - aveugle avec baie accessible <input type="checkbox"/> accessible <input checked="" type="checkbox"/> - aveugle avec baie accessible <input type="checkbox"/>

Enfouissement (PE 8) (CO 39 § 1 et CO 40)	
Fournir le calcul du niveau moyen des seuils des issues sur l'extérieur (NMSE), la hauteur d'enfouissement des locaux accessibles et si l'effectif est supérieur à 100 personnes au sous-sol, le calcul des dégagements majorés.	
Pas de locaux en sous sol.	
Locaux présentant des risques particuliers (PE 9)	
Fournir la liste des locaux à risques particuliers. Préciser les surfaces des locaux et les volumes le cas échéant. Identifier clairement ceux-ci sur les plans. Préciser le degré en résistance au feu des structures, parois, planchers, blocs-portes, mentionner la présence de ferme-porte.	
<ul style="list-style-type: none"> Présence de locaux à risques particulier : Mesure d'isolement et de sécurité prévues :	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/>
Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures (PE 10)	
Préciser le principe de la distribution intérieure retenu (cloisonnement traditionnel, secteurs, compartiments) et le degré de résistance au feu des parois, blocs-portes et éléments verriers des baies équipant les parois). Détailler les notions de recoupement des vides (combles inaccessibles, volumes cachés et faux-plafonds).	
Dégagements (PE 11)	
<ul style="list-style-type: none"> Etablissement occupant entièrement le bâtiment Plancher bas du niveau le plus haut est \leq à 8 m du niveau d'accès des pompiers 	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/>

Calcul des dégagements par niveau	Effectif par niveau	Effectif cumulé	Dégagements réglementaires		Dégagements prévus	
			Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage	Nombre de sorties	Nombre d'unités de passage
RDC	35	35	1 ou 1+1accessoire	2 ou 1+1accessoire	2	4

Espaces d'attente sécurisés ou solutions équivalentes, sauf cas d'exonération : (GN 10, CO 34 §6, CO 57 à CO 60)
Précisez les caractéristiques des espaces d'attente sécurisés ou détaillez les caractéristiques des ou de la solution équivalente retenue (simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied, nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment, zone protégée, secteur, augmentation de surface des paliers des escaliers protégés, espace à l'air libre de nature à protéger les personnes du rayonnement thermique pendant une heure minimum, principes mentionnées aux articles AS4 et AS5) :
<ul style="list-style-type: none"> Mise en sécurité des personnes à mobilités réduites par : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Espaces d'attente sécurisée <input type="checkbox"/> Zones protégées <input type="checkbox"/> Secteurs <input type="checkbox"/> Augmentation de la surface des paliers <input checked="" type="checkbox"/> Espaces à l'air libre <input type="checkbox"/> Ascenseurs accessibles



<i>Espaces d'attente sécurisée – Sans objet, sortie directe</i>
<i>Espaces à l'air libre</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Implantations : En façade Nord <ul style="list-style-type: none"> • Capacités d'accueil : sans limite
Conduits et gaines (PE 12)
<i>Fournir le tableau ci-dessous faisant apparaître par niveau et pour l'ensemble du bâtiment l'effectif maximum des personnes, le nombre et la largeur des dégagements exigibles et réalisés.</i>
Sans objet

2. Aménagements intérieurs (PE 13)
Produit et matériaux des parois - AM 2 à AM 8
<i>Parois des dégagements protégés (AM 3)-</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Escaliers protégés : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> - B-s1, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds et les rampants <input type="checkbox"/> - B-s2, d0 ou en catégorie M1 pour les parois verticales <input type="checkbox"/> - Cfl-s1 ou en catégorie M3 pour les paliers de repos & les marches • Circulations horizontales protégés : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> - B-s2, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds <input type="checkbox"/> - C-s3, d0 ou en catégorie M2 pour les parois verticales <input type="checkbox"/> - Dfl-s2 ou en catégorie M4 pour les sols
Commentaire : Sans objet
<i>Parois des dégagements non protégés & des locaux (AM4 & AM5)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Circulations horizontales non protégés : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> - B-s2, d0 ou en catégorie M1 pour les plafonds <input checked="" type="checkbox"/> - C-s3, d0 ou en catégorie M2 pour les parois verticales <input checked="" type="checkbox"/> - Dfl-s2 ou en catégorie M4 pour les sols
Commentaire :
Eléments de décoration - AM 9 à AM 10
<i>Spécifier le degré en réaction au feu.</i>
L'aménagement de la surface de vente fera l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.
Tentures, portières, rideaux, voilages, cloisons coulissantes ou repliables - AM 11 à AM 14
<i>Spécifier le degré en réaction au feu.</i>
L'aménagement de la surface de vente fera l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.
Gros mobilier, agencement principal, plancher légers surélevés – AM 15 à AM 18
<i>Gros mobilier (AM 16)</i>
L'aménagement de la surface de vente fera l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.
Eléments à vocations décoratives - AM 19 à AM 20
<i>Spécifier le degré en réaction au feu.</i>
L'aménagement de la surface de vente fera l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.
Appareils fonctionnant à l'éthanol. SANS OBJET.

3. Désenfumage (DF 1 à DF 10) (PE 14, 30) (PO2, 9).
<i>Préciser les locaux et les dégagements pour lesquels un désenfumage a été prévu et pour chacun d'eux sa nature (mécanique, naturel,...).</i>
Sans objet car surface inférieure à 300 m ² .



Appareils de cuisson destinés à la restauration (GC 1 à GC 20) (PE 15 à 19)	
<i>Préciser la puissance utile des installations par local ou îlot, la nature de l'énergie retenue pour alimenter les appareils. Détailler le mode de conception des locaux (grande cuisine, cuisine ouverte, îlot de cuisson...).</i>	
L'aménagement de la surface de vente et des zones de cuissons éventuelles feront l'objet d'une ATERP déposée par le preneur.	

4. C.V.C., conditionnement d'air, production de vapeur et d'ECS (CH 1 à CH 58) (PE 20 à 23)	
<i>Préciser le mode de conception du chauffage, du conditionnement d'air centralisé ainsi que de la ventilation (ex : chauffage central par circuits de distribution d'air chaud pulsé, par circuits de distribution d'eau chaude ; ventilation double flux). Préciser la puissance utile des appareils (ex : chaudière fuel de 40 kW), la nature du combustible, la capacité et la nature des stockages éventuels.</i>	
Pas de chaufferie. Les installations (à la charge du preneur) seront conformes aux réglementations en vigueur.	

5. Installations électriques (EL 1 à EL 23) (PE 24)	
<i>Préciser l'emplacement des locaux de service électrique « à risques » sur les plans (groupe électrogènes, poste de transformation, cellule haute-tension, matériel électriques émettant des vapeurs inflammables ou toxiques).</i>	
Les installations d'électricité (à la charge du preneur) seront conformes aux NF C 15-100 et au PE 24. Les câbles ou conducteurs sont de catégorie C2 suivant arrêté du 21 juillet 1994 Les fiches multiples sont interdites.	
<i>Préciser la nature de l'éclairage de sécurité (ambiance, évacuation, BAES, source centrale, BAEH)</i>	
Installation (à la charge du preneur) d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les locaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Escaliers • Circulation horizontales d'une longueur > 10 m ou cheminement compliqué • Salle d'une superficie > 100 m² 	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
Commentaire / Description : BAES au dessus de la porte de sortie	
Présence d'installations électriques établies suivant la norme NF C 15-100 pour locaux à risques d'incendies : <ul style="list-style-type: none"> • Locaux à risques particuliers défini au PE 9 • Grande cuisine 	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/>
Commentaire / Description :	

6. Ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants (PE 25)	
Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants SANS OBJET.	

7. Moyens de secours (MS 1 à MS 74) (PE 26 - 27 - PE 32 - 33 - 35) (PO 3 - 6 - 7 - 11 - 12) (PU 6)	
Moyens d'extinction (PE26)	
<i>Préciser le cas échéant la nature des points d'eau existants, leur distance à la façade accessible de l'établissement.</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 Extincteur portatif dans la zone de vente • 1 Extincteur dans le dégagement à proximité des locaux à risques • 1 Extincteur portatif par poteau du auvent à proximité directe des pompes de service • 1 extincteur portatif au niveau de la zone de dépotage 	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>



Alarme, alerte, consignes (PE 27)	
<ul style="list-style-type: none">• L'établissement ou bâtiment isolé est équipé d'un système d'alarme de type 4	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• L'alarme, est maintenue en bon état de marche, ne peut être confondu avec d'autres signalisations et est audible en tout point durant la durée d'évacuation.	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• La liaison avec les sapeurs pompiers est assurée par le téléphone urbain.	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• Des consignes de secours sont affichés bien en vue.	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• Le personnel est instruit aux conduites à tenir, entraîné aux moyens de secours et reconnais le signal sonore d'alarme générale.	OUI <input checked="" type="checkbox"/> - NON <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• L'établissement comporte un plan d'intervention (bâtiment en étage ou sous-sols).	OUI <input type="checkbox"/> - NON <input checked="" type="checkbox"/>



ENGAGEMENT & SIGNATURE

Je soussigné, Maître d'ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction, prise en application du chapitre 1er du titre 1er et du livre 1er du Code de la Construction et de l'habitation.

Date et signature





LES ARCHITECTES
DE L'ÉPERON

Maître d'ouvrage :

Foncière de Terre Rouge
160 Chemin Frédéline
97410 SAINT PIERRE

Opération :

Construction d'une station service
Terre Rouge
97410 SAINT PIERRE

ATTESTATION DE SOLIDITE DE L'OUVRAGE
ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la C.C.D.S.A.,

Foncière de Terre Rouge, représentée par M. Isautier Antoine,

Maître d'ouvrage de l'opération, **Construction d'une station service à Terre Rouge**

S'engage, à respecter les règles générales de Construction en application du chapitre 1er, du titre 1er, du livre 1er du Code de la Construction et de l'Habitation notamment celles relatives à la solidité.

Date et signature



LES ARCHITECTES
DE L'ÉPERON
MI DE L'ÉPERON

52 RUE FOND GÉNÉRÈSE
L'ÉPERON
97435 SAINT-GILLES LES HAUTS

T. 0262 55 45 15
AGENCE@ARCHI-EPERON.COM
WWW.ARCHI-EPERON.COM